



Le plan de prévention de la délinquance, c'est quoi?

Quand la loi sera définitivement appliquée, les enseignants et travailleurs sociaux seront au cœur d'un trio gagnant avec les représentants politiques et les forces de l'ordre dans le cadre du **secret partagé**. En fait de partage, c'est une véritable collaboration forcée qui nous attend, au risque de mélanger indubitablement des entités à objectifs divergents.

Ainsi, le maire, centre de ce dispositif, verra son pouvoir accru par la possibilité pour lui de mettre sous tutelle un enfant, de supprimer les allocations familiales, de proposer des stages dits « de parentalité » et, si l'envie lui en prend, de prononcer l'hospitalisation ou l'internement d'un enfant déviant ! Les informations permettant au maire de prendre ce type de décision auront été collectées auprès de l'ensemble des travailleurs de l'éducation. Concrètement, l'enseignant devient un auxiliaire de renseignement en lieu et place d'un catalyseur d'émancipation.

Concrètement, qu'est ce que ça change?

Cette loi, non contente de ne pas résoudre les inégalités et les véritables problèmes sociaux, va au contraire les augmenter fortement. Ainsi, une famille en difficulté financière se verra de nouveau ponctionnée si l'un de ses jeunes membres présente les symptômes du futur délinquant (cf. rapport de l'Inserm et son fameux dépistage précoce).

De plus, l'application des mesures de secret partagé conduira inévitablement à une détérioration du lien entre familles et travailleurs de l'éducation, sachant que toute parole peut être rapportée aux autorités.

- Une personne victime de violences conjugales osera t-elle dorénavant en parler si elle sait qu'un processus judiciaire peut s'enclencher immédiatement derrière ?
- Est-ce qu'une famille confrontée à la consommation de substances interdites du fait d'un mal-être, souhaitera communiquer avec un enseignant, au risque de voir débarquer les instances policières ?
- De leur côté, les enseignants, seront sans doute réticents à signaler un cas d'absentéisme scolaire à leur hiérarchie, si cela entraîne des mesures de rétorsion et non une aide adaptée, permettant une scolarisation normale.

Il serait tout à fait compréhensible que des parents d'élèves sans-papiers aient peur d'en parler avec un membre de l'école...

Si les données collectées dans le récent système informatique base-élève sont destinées à la répression, le boycott sera incontournable... A l'écoute, l'entraide et la solidarité, va se substituer le silence, la défiance et l'isolement.

Les liens école/famille sont déjà fort relatifs, ils risquent de devenir inexistantes !

Pour que ce tableau noir soit relégué au fond de la classe (politique), mobilisons nous contre ce projet de loi ! En 2004, suite au premier rapport du député Bénisti, l'ensemble du secteur social s'était insurgé contre le projet de loi qui en découlait. **Nous avons gagné ! Le gouvernement revient à la charge? Nous aussi !! Nous sommes tous concernés par les problématiques éducatives, ne les laissons pas s'en emparer !**

La CNT appelle à la grève* et à une journée de mobilisation contre le Plan de prévention de la délinquance, le 10 octobre 2006 !

*préavis déposés

Je veux contacter la CNT - FTE

(Fédération des Travailleurs-euses de l'éducation)

33, rue des vignoles 75020 Paris.

Http: //cnt-f.org/fte

Nom.....Prénom.....

Profession.....Académie.....

Adresse.....

Mail.....Date.....